

INFORMATIONS MUNICIPALES



24 août 2017

Nouveau règlement sur la distribution de l'eau – Tarifs 2018

Pour faire suite à l'adoption du nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement le 8 mai 2017 nous vous communiquons les tarifs 2018 établis par la Municipalité. Ceux-ci entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018:



Taxe unique de raccordement (nouvelle construction)	10 ‰
Complément de taxe unique de raccordement (transformations)	6 ‰ dès Fr 50'000.- de travaux

Taxe de consommation	Fr 2.50* par m ³
-----------------------------	-----------------------------

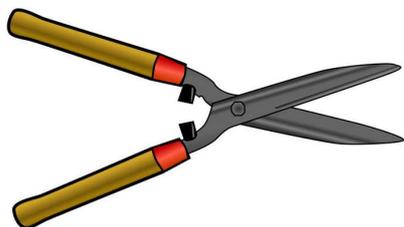
Taxe annuelle d'abonnement	Fr 70.- par unité locative Locaux commerciaux, industriels une UL par tranche de 500m ³ d'eau
Taxe annuelle de location d'appareils de mesure	selon calibre du compteur: 20-32 mm : Fr 20.- 33-40 mm: Fr 30.- >40 mm : Fr 50.-

** Ce nouveau tarif sera appliqué sur la consommation faite à partir d'octobre 2017 (ou dès le moment après le relevé du compteur d'eau par l'employé communal).*

Administration communale

Greffe municipal : lundi 9h00 à 11h00 / Contrôle des habitants et bureau des étrangers : 15h00 à 18h00
Tél. 021 903 26 74 - commune@vucherens.ch - www.vucherens.ch

Emondage des haies, élagage des arbres



La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être taillées selon les dispositions des articles 8 à 10 du Règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Dans tous les cas les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

Les propriétaires fonciers sont invités à exécuter les travaux précités le plus régulièrement possible mais au plus tard le 30 septembre 2017 faute de quoi cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'art. 15 du règlement. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

La Municipalité

Administration communale

Greffe municipal : lundi 9h00 à 11h00 / Contrôle des habitants et bureau des étrangers : 15h00 à 18h00
Tél. 021 903 26 74 - commune@vucherens.ch - www.vucherens.ch